



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

adoption

Question au Gouvernement n° 397

Texte de la question

RAPPORT COLOMBANI SUR L'ADOPTION

M. le président. La parole est à M. Yves Nicolin, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Yves Nicolin. Madame la secrétaire d'État chargée de la famille, il y a trois ans l'adoption internationale en France était à la hausse : 4 000 parents français pouvaient accueillir des enfants en provenance de l'étranger. En quelques mois, la situation de l'adoption internationale s'est considérablement modifiée et, malheureusement - et tant mieux pour les pays concernés -, de moins en moins d'enfants sont proposés à l'adoption alors que, parallèlement, de plus en plus de candidats occidentaux, notamment français, souhaitent adopter.

Face à cette situation - et nous avons pu constater il y a quelques mois qu'il n'était pas possible de faire n'importe quoi sous prétexte de sentiments généreux -, nous avons proposé, en 2005, de créer l'Agence française de l'adoption. Cette création a permis l'adoption de près de 700 enfants lors de la première année de plein exercice. Mais cela ne suffit pas. C'est la raison pour laquelle, afin de trouver des solutions à ce problème, le Président de la République et le Premier ministre ont souhaité confier au journaliste Jean-Marie Colombani la rédaction d'un rapport sur ce sujet. Ce dernier vient de leur remettre son rapport, qui, selon moi, comporte des propositions qui vont dans le bon sens, et d'autres qui risquent d'être contre-productives.

Madame la secrétaire d'État, en tant que représentante du Gouvernement et secrétaire d'État en charge de ce secteur, je voudrais savoir quel calendrier vous souhaitez donner à la mise en oeuvre des conclusions de ce rapport, quelles sont les propositions que vous souhaitez reprendre à votre compte, bref, quel bilan vous voulez tirer du rapport Colombani. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre.)*

M. le président. La parole est à Mme Nadine Morano, secrétaire d'État chargée de la famille.

M. Nadine Morano, *secrétaire d'État chargée de la famille*. Monsieur Yves Nicolin, du fait de vos fonctions de président de l'Agence française de l'adoption et de votre expérience personnelle, vous êtes bien placé pour savoir que, dans notre pays, la situation ne s'améliore pas en matière d'adoption.

M. François Lamy. On s'en est aperçu !

Mme. la secrétaire d'État chargée de la famille. Près de 30 000 familles sont en attente pour accueillir un enfant dans leur foyer, et vous avez eu raison de rappeler que la situation internationale de l'adoption s'est dégradée. Certes, la raison de ce recul est généreuse puisque certains pays d'origine de ces enfants ont, en modifiant leur dispositif de protection de l'enfance, favorisé l'adoption à l'intérieur de leurs frontières. Toutefois, au regard de ce constat et de la détresse des familles françaises qui attendent de pouvoir adopter un enfant, le Président de la République et le Premier ministre ont confié à Jean-Marie Colombani la rédaction d'un rapport afin de dresser un constat de la situation française mais aussi de proposer des pistes d'amélioration.

M. Colombani nous a fait trente-deux propositions qui s'articulent autour de quatre axes : la mise en place d'une autorité centrale de coordination et de régulation ; une plus grande attention portée à la situation des enfants français ; l'expérimentation de nouvelles procédures d'agrément et le renforcement de l'accompagnement des familles dans le processus de l'adoption. Nous étudierons avec Xavier Bertrand l'ensemble de ces propositions dans les meilleurs délais. Sachez que nous associerons à ce travail le Quai d'Orsay et le ministère de la justice mais également, en tout état de cause, les parlementaires en charge de ce dossier parce qu'ils connaissent bien la situation. Nous aurons à coeur de les écouter pour améliorer le plus possible le dispositif d'adoption sur

l'ensemble du territoire français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 397

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Famille

Ministère attributaire : Famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mars 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 mars 2008